

JOURNAL DE LA SECTION DES DIRECTEURS

N°71 – février 2012

Le 27 février 2012

L'assemblée générale de la section des directeurs se tiendra le jeudi 26 Avril 2012 à Paris. Retenez cette date et participez nombreux. Une invitation vous sera adressée prochainement.

Actualité du commandement et de l'encadrement

La deuxième quinzaine du mois de février aura été marquée par la tenue de groupes de travail sur l'encadrement des DLU et sur les futures règles de gestion applicables aux AFIP. Durant la même période se sont tenues deux CAP importantes, celle du mouvement de commandement et celle de l'ultime mouvement CH.

Avec la constitution complète du corps des AFIP-AGFIP et l'extinction du grade de conservateur, la DGFIP entre dans une nouvelle période dont les contours apparaissent désormais plus clairs, au moins en ce qui concerne les règles de gestion qui seront appliquées.

Le présent journal revient sur chacun de ces événements en vous en livrant l'essentiel.

CAP des emplois de commandement

Le calendrier du mouvement

Il s'agit d'un mouvement "flottant" qui intervient en principe deux fois par an à des dates qu'il sera toujours très difficile de pré-positionner dans le calendrier. C'est en substance ce qu'il faut retenir de la situation actuelle qui risque de perdurer à l'avenir en raison de l'ouverture du tour extérieur. Nous avons plaidé pour des mouvements positionnés autour du solstice d'été et du solstice d'hiver. Dans toute la mesure du possible, l'administration fera en sorte de se caler sur ces dates. Mais sera-t'il possible d'organiser un mouvement en juillet prochain ?

Objectivement, la probabilité est faible compte tenu des échéances électorales à venir et des changements induits par les résultats qui en découlent. Le plus raisonnable serait de considérer que les prochaines mutations et nominations interviendront en septembre 2012.

Les conditions d'élaboration du mouvement

Au niveau AFIP et AGFIP, le mouvement est très personnalisé. Dans ce travail de dentelle, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte. Les règles générales de nomination bien sûr, mais également les opportunités dont les deux Philippe, RAMBAL et PARINI, sont les arbitres en dernier ressort.

Il y a donc des informations qui circulent, "forcément" au gré des contacts qui sont noués par les uns ou par les autres. Il y a du vrai, du vraisemblable et de l'intoX. Heureusement qu'il existe une CAP qui se réunit formellement et qui joue son rôle. Sinon l'opacité, déjà perceptible, pourrait être totale.

Pour nos adhérents et sympathisants, il est absolument indispensable de prendre contact avec nous très en amont de la CAP pour que nous soyons en capacité de suivre votre dossier dans de bonnes conditions d'efficacité.

Les modalités de publication

Tous les DDFIP et DRFIP ont été informés du mouvement de manière personnelle avant la CAP. Mais pour nous, il faut aller au-delà dans la publicité du mouvement. Nous avons proposé que dès la publication du décret présidentiel pour les AGFIP, et de l'arrêté ministériel pour les AFIP, une publication des nominations et des mutations soit assurée sur Ulysse à destination de l'ensemble des agents de la DGFIP.

Le délai de séjour : quelques principes et quelques exceptions

Pour les AGFIP en position de comptable (essentiellement N° 1), l'administration souhaite les maintenir autour de 3ans sur leur poste en cohérence avec la règle appliquée aux autres comptables positionnés sur des postes à enjeux.

Pour les autres AFIP et AGFIP, c'est l'intérêt bien compris du service et des agents qui prime. On a pu ainsi observer des délais de séjour abrégés dans le mouvement de commandement. Espérons que dans d'autres occasions, l'administration saura faire preuve d'autant de hauteur de vue.

L'administration souhaite qu'à l'avenir, la durée de séjour en AFIP s'articule autour d'un septennat, ce qui conduit à allonger la durée de séjour dans le grade des AFIP filière fiscale et de raccourcir celle des AFIP filière GP. Reste à régler la problématique générale des taux de promotion et de la gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières.

Deuxième chance et fin de carrière

Ce mouvement illustre la nouvelle doctrine en matière d'accès à AGFIP avec la deuxième chance et l'accès fin de carrière.

Concrètement l'accès en deuxième chance et en fin de carrière devient possible mais pour un nombre réduit de cadres. Au cas particulier, deux promotions en deuxième chance, et trois en fin

de carrière. Ce qui signifie qu'un tableau n'est jamais définitivement fermé mais que les portes de sorties sont rares et chères.

Il y aura d'autres promotions du même type à l'avenir.

La GPEC

La gestion prévisionnelle des emplois et des carrières reste au nombre des chantiers à ouvrir. L'administration en est consciente et dit en substance « nous avons réalisé la fusion des grades, constitué le corps et géré la fusion dans de bonnes conditions d'équilibre et en respectant le cahier des charges que nous nous étions fixé ». Pour la GPEC 2012 à 2017, c'est un travail d'automne. Autrement dit, à ce stade, la lisibilité sur les taux prévisionnels de promotion reste assez sommaire.

Philippe RAMBAL n'hésite jamais à rappeler que les taux de promotion sont en moyenne assez stables par rapport au passé et que la situation statutaire des AFIP est, dans tous les cas de figure, améliorée par rapport à la situation antérieure.

A l'issue du classement définitif des postes comptables SPF, il faudra procéder à une étude panoramique pour véritablement dégager de la lisibilité sur les carrières. Nous avons réaffirmé que, sans politique volontariste d'engagement de départ à la retraite, la fluidité risquait d'être sérieusement mise à mal.

Tableau de directeur départemental

Un candidat du tableau 2007 a été promu. Le prochain mouvement devrait essentiellement concerner ce tableau. Les déçus seront reçus par le DDG puis par la Centrale. Sauf cas particulier, la teneur du propos devrait être « vous n'avez pas démérité, mais la sélection fût sévère et finalement en mérites comparatifs, vous n'avez pas été retenu. Mais rien n'est perdu et s'offrent à vous des carrières comptables et pourquoi pas une deuxième chance, voire un accès en fin de carrière ».

La mobilité et le « carré magique »

Le carré magique a vécu dans sa forme originelle. Par contre, la centrale garde la haute main sur les affectations qui sont fléchées « on entre dans une direction sur un poste donné et pas à la disposition du directeur », ce qui n'empêche pas les permutations une fois sur place. Le système respire, mais il demeure administré.

La sélection étant rude, les parcours de carrière comptent beaucoup. Pour passer AGFIP, mieux vaut avoir fait ses preuves dans deux postes successifs. Pour accéder N° 1, celle ou celui qui aura en sus de son équation personnelle une connaissance GP et FF sera mieux placé, c'est une évidence.

L'accès à AGFIP première classe

L'accès à AGFIP première classe a été facilité par l'absence d'ouverture au tour extérieur. Ce qui ne sera plus le cas à partir des prochains mouvements où 50 % des places à pourvoir seront réservées au tour extérieur.

Alors que les emplois AGFIP de classe exceptionnelle sont clairement délimités par décret, tel n'est pas le cas pour les AGFIP de première classe. Au surplus, l'absence de contingentement budgétaire normé laisse de la souplesse à l'administration dans les nominations. C'est cette souplesse qui a permis des nominations à titre personnel ou des nominations de fin de carrière avec engagement de départ à la retraite associé.

Date d'installation et date d'effet

C'est l'angle mort de la CAP, en raison d'une part, de la date indéterminée de publication du décret et de l'arrêté et d'autre part, d'une gestion très personnalisée des dates d'installation. Sans compter quelques cafouillages.

Il serait quand même souhaitable et possible à l'avenir de s'améliorer dans ce domaine en indiquant une date d'effet prévisionnelle.

Lors de cette CAP l'Union était représentée par Richard KERGUELEN, AGFIP titulaire en CAP, Joël TIXIER, AGFIP, son suppléant et Bernard CAMUT, membre du bureau national, en charge de l'encadrement et du commandement.

L'ensemble du projet a été voté à l'unanimité.

ENCADREMENT DES DLU

Un groupe de travail s'est tenu sur l'encadrement dans les DLU.

AFIPA

Une trentaine d'emplois d'AFIPA structurellement inoccupés (gels) dans les directions régionales et départementales de catégorie 1 et 2 seront supprimés. Le dédoublement du pôle fiscal dans les directions où il existait sera mis en extinction. La suppression sera concomitante à la solution de carrière apportée aux cadres concernés par le doublon. Un rééquilibrage des dotations en emplois d'AFIPA sera réalisé entre directions pour résorber les écarts atypiques qui pourraient exister.

Après débat, il a été convenu que cette opération se ferait sur la base d'un traitement homéopathique et à l'occasion de mouvements successifs.

AFIPA - HE A Administratif

Pour les AFIPA n'ayant pas postulé AFIP ou pour ceux n'ayant pas accédé au grade d'AFIP s'ouvrent désormais de nouvelles possibilités avec l'accession à un emploi administratif, c'est-à-dire un emploi non comptable classé HE A.

Une enveloppe d'une centaine d'emplois de ce type est prévue avec une ouverture par tranche. La première tranche, en 2012, est d'une trentaine d'emplois. Seraient concernés en 2012, les emplois de 2MR des directions de catégorie 3 et 4, quelques emplois dans les directions nationales et dans les pôles nationaux de soutien au réseau.

Les agents actuellement placés sur ces postes et qui ne rempliraient pas les conditions pour les obtenir bénéficieront d'une garantie de trois ans. Il leur est vivement recommandé de prendre contact avec nous.

IP et IDIV

La situation des inspecteurs principaux a été longuement évoquée. Actuellement, 324 emplois d'IP sont positionnés dans les services de direction. Pour mémoire, 274 sont implantés dans les brigades et il n'est pas envisagé, à ce stade, d'ouvrir la discussion sur ce sujet.

L'administration envisage de modifier le TAGERFIP pour entériner la suppression d'une centaine d'emplois structurellement gelés. Mais elle souhaite réduire le nombre d'emplois d'inspecteurs principaux en direction tout en renforçant certaines directions de catégorie 3 et 4.

C'est clairement le potentiel audit qui sera modulé car des différences importantes ont été constatées entre directions. Mais là encore les évolutions seront progressives et aucun agent ne sera conduit à formuler une demande de mutation du fait du rééquilibrage effectué.

Pour l'UNION, nous avons plaidé pour le maintien d'un volume important d'inspecteurs principaux à la tête de division, car cette étape nous paraît essentielle dans un parcours de carrière. Cette position fait débat y compris entre organisations syndicales où le poids des cultures des anciennes directions reste très prégnant.

La situation des emplois d'IDIV est inverse à celle des IP. Le volume d'emplois sera en hausse et le renforcement portera principalement sur les directions les moins dotées dans leur catégorie et les directions de catégorie 3 et 4.

Quant à la répartition budgétaire entre IDIV-CN et IDIV-HC, le contingentement serait fixé sur la base d'une répartition de 75 % pour les IDIV-CN et 25 % pour les IDIV-HC

Sans avoir encore trouvé leur rythme de croisière les DLU sont en voie de stabilisation en terme d'organigramme et de modalités de fonctionnement. La véritable difficulté réside dans l'articulation entre l'état major et les troupes sur le terrain. Et en la matière les attentes vis à vis de la MARC (mission d'animation du réseau et de coordination) sont nombreuses. Nous faisons confiance à Agnès Teyssier d'Orfeuil, en charge de la mission, pour relever le défi. Vaste programme !

Mais le point noir de la fusion reste les suppressions massives d'emplois qui pèsent, génèrent les tensions et les dysfonctionnements que l'on relève, au quotidien, dans les services. Ce constat ne devrait pas échapper à la mission d'étude que conduit le CNRS dans le Nord Pas de Calais et la Haute Normandie sur la conduite du changement à la DGFIP. Il ne devrait pas, non plus, échapper aux observateurs attentifs des résultats de la DGFIP que le recouvrement forcé est en retrait en 2011 par rapport à 2010. Les suppressions d'emplois à la DGFIP ne se traduisent pas par une économie budgétaire, mais par un coût budgétaire net, du fait de la dégradation des conditions d'exercice de la mission. Absurde.

Le parcours de carrière des AFIP

Accès au grade d'AFIP

Statutairement l'accès au grade d'AFIP se réalise en interne, à hauteur de 17/20ème, et ou au tour extérieur, pour 3/20ème.

Accès interne

Si l'on excepte l'accès exceptionnel et discrétionnaire d'IDIV- HC, l'accès AFIP s'effectue à partir du grade d'AFIPA. La nouvelle procédure de sélection s'appliquera dès 2012 pour le tableau 2013. Il y aura une période de convergence au cours de laquelle les candidats seront déterminés en fonction de leur tableau d'IP pour la GP, de directeur divisionnaire pour la FF. Ainsi, en 2012, seront appelés les IP du Trésor 2001 et le tableau 2007 de directeur divisionnaire.

Préalablement à la sélection, serait organisé en (N-3) un point carrière avec la centrale, puis en (N-1) un entretien avec le DDG qui la dernière année émettrait un avis. Le tour de piste consisterait en un entretien avec un grand jury ou avec deux jurys différents (RH et métier), ce point reste à trancher, car les avis sont très partagés. Une chose est certaine, il n'y aura qu'une seule candidature possible, mais cette candidature pourra intervenir dans une fenêtre de 3 ans. Ainsi un directeur divisionnaire du tableau 2007 pourra postuler en 2012, 2013 ou 2014.

Les recalés du tour de piste :

Pour ceux qui n'auront pas réussi le tour de piste, plusieurs options sont envisageables :

- L'accès en deuxième chance entre 3 et 5 ans après le tour de piste. Mais les places seront rares, donc le niveau d'exigence élevé.
- L'accès à un poste administratif HE A.
- L'accès à un poste comptable.
- L'accès AFIP fin de carrière.

Donc, sauf circonstance exceptionnelle, un AFIPA terminera sa carrière au pire HE A

Accès au tour extérieur

L'accès se fera sur la base d'un appel à candidature, dans la limite de 3/20ème des promotions, après un entretien avec un jury. Une information de la CAP est prévue . Nous avons insisté sur l'importance d'assurer un parallélisme dans le déroulé de carrière entre les AFIP. En clair, pour éviter qu'un AFIP « tour extérieur » n'accède à AGFIP dans la foulée de son accession AFIP. Les affectations des AFIP recrutés au tour extérieur seront fléchées pour leur permettre d'obtenir les postes les plus adaptés à leur parcours.

Accès fin de carrière

Il s'agit d'un nouveau dispositif qui s'assimile à un couronnement de carrière. Il s'adresse donc à des cadres particulièrement méritants qui s'engageraient à partir dans les 6 mois de leur promotion au grade au grade d'AFIP. Ils seraient promus sur place.

Les perspectives de carrière des AFIP

Une fois AFIP, et à condition d'avoir fait preuve d'une mobilité fonctionnelle réussie, les AFIP pourront accéder au grade d'AGFIP . Cet accès pourra se faire par la voie normale (examen par tableau), au titre de la deuxième chance, ou en couronnement de carrière.

Enfin, les AFIP pourront accéder à des postes comptables classés HE-C au plus tard 2 ans et 6 mois avant leur date de départ en retraite.

Les règles statutaires, comme les règles de gestion, permettent d'assurer des perspectives à chaque étape de la carrière. Pour reprendre la formule du Directeur Général « il y a toujours une petite lumière au fond du couloir»

La question essentielle réside désormais dans la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières à moyen terme. Dans ce domaine, le couloir n'est pas très éclairé, c'est le moins que l'on puisse dire.

Une fois le classement des postes comptables SPF terminé, il faudra se livrer à un exercice de mécanique des fluides intégrant l'ensemble des catégories depuis le grade d'inspecteur principal.

Mais qui présidera la séance? C'est une autre histoire.

Cotisations 2012

N'oubliez pas de vous acquitter de votre cotisation soit auprès de la section syndicale de votre Direction d'affectation, soit directement auprès de Christian BOULAIS, Secrétaire de la Section des Directeurs.